



Compte rendu d'évaluation de terrain : MOUANS-SARTOUX

Évaluateurs : Louise SEGUIN, Plante&Cité, Franck QUENAULT, Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corinne DRAGONE, ARPE PACA

Rédacteur : Louise SEGUIN, Plante&Cité

Date de la visite : Jeudi 24 juillet 2014

Personnes rencontrées :

- André ASCHIERI, Maire de Mouans-Sartoux et Vice-Président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse
- Gilles PEROLE, Adjoint au maire à l'Enfance et à l'Éducation et élu communautaire
- Pierre ASCHIERI, Elu délégué à l'eau et à l'assainissement
- Gabriel PLASSAT, Elu délégué aux transports et à la mobilité
- Pierre TRAMI, membre du conseil de majorité
- Serge RODRIGUES, Directeur de cabinet du maire
- Frédéric REBUFFEL, Directeur du service Environnement

Catégorie des petites villes (2 000-20 000 hab.)

Mouans-Sartoux

(10452 hab., Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alpes-Maritimes, Communauté d'agglomération du Pays de Grasse)

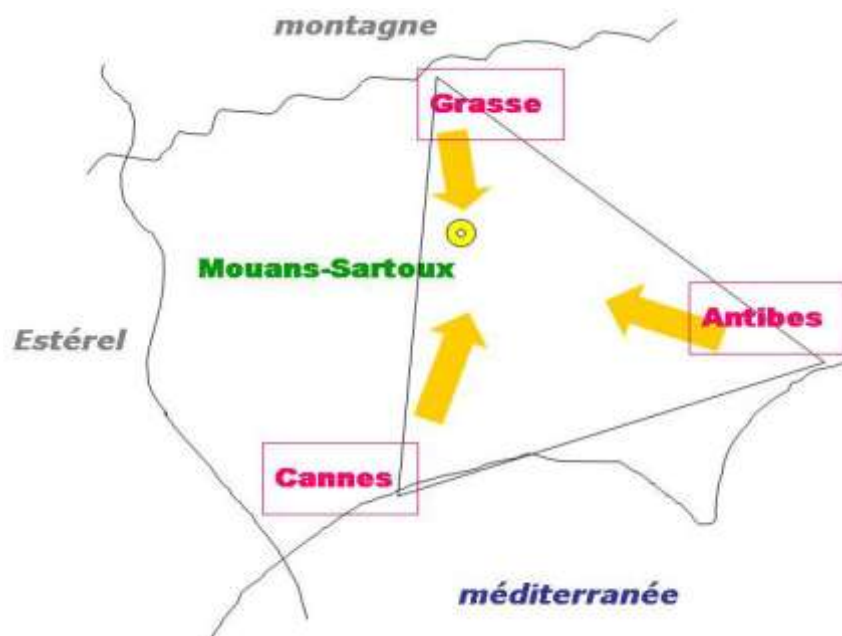


Figure 1 - Situation de Mouans-Sartoux

Petite ville d'environ 10 000 habitants sur 1350 hectares, Mouans-Sartoux est située au cœur du triangle Cannes-Grasse-Antibes. Ces trois villes étant contraintes dans leur développement, d'un côté par la mer Méditerranée, de l'autre par les montagnes (Alpes-Maritimes et massif des Estérel), la pression foncière est très forte sur le territoire de Mouans-Sartoux.

Différents projets immobiliers ont été contrés par l'équipe municipale (le maire actuel est en place depuis 1974) dans les années 80 à 2000 pour préserver les espaces naturels comme par exemple le projet d'A8 bis qui devait passer au cœur de la forêt communale (1988 à 1997), ou le projet de zone commerciale avec de grands magasins type Ikéa juste à la frontière du centre-ville qui aurait amené un trafic de véhicules très important (1989 à 2010).

Au contraire, la commune a souhaité préserver l'emprise de la voie ferrée, alors même qu'elle n'était plus utilisée, dans l'optique de réouverture avec le TER, ce qui a eu lieu le 13 octobre 2011 (actuellement 1 train par heure qui relie Grasse à Vintimille, en Italie).

L'idée générale de la municipalité est de faire une collectivité exemplaire sur tous les aspects du développement durable (climat-énergie/ressources naturelles et risques/bien être-éducation-santé/solidarités/modes de production et modes de consommation), motrice du changement auprès des citoyens.

Aussi, la ville a souhaité gérer tous les services en régie, notamment par la création d'une régie municipale des eaux et d'une régie agricole.

Plan local d'urbanisme

Le PLU actuel a été adopté en décembre 2012 et est accolé à l'Agenda 21.

Il a permis de lutter contre l'étalement urbain en localisant la plupart des services en centre-ville, à proximité des infrastructures de transport et en protégeant les espaces naturels et agricoles.

En effet, aujourd'hui ce sont 500 hectares de zones naturelles et agricoles qui sont classés. Entre l'ancien et le nouveau PLU, les surfaces classées A ont été triplées pour atteindre 120 hectares soit 8,8% du territoire. Ce chiffre a été calculé pour se rapprocher le plus possible des 130 hectares nécessaires à la production maraîchère qui permettrait à Mouans-Sartoux de subvenir en autonomie à ses besoins afin de tendre vers une relocalisation de la production et de la consommation.

La délimitation des zones nouvellement classées en A a été faite en négociation au cas par cas avec les propriétaires des terrains.

Les parcs naturels urbains en centre-ville ainsi que la forêt communale ont également été protégés, ainsi que les coulées vertes, prolongées en centre ville par des voies piétonnes végétalisées.



Figure 2 : Une voie du centre-ville. La commune fournit jardinières et terreaux aux habitants qui s'engagent à végétaliser l'espace

Les restanques sont aussi inscrites et font l'objet d'un projet de remise en état :
« Article 11 - les murs de restanque situés hors emprise des constructions, voies et accès privés, ne pourront être détruits...en cas de destruction ou dégradation accidentelle, ils seront reconstruits à l'identique (forme hauteur, appareillage,...) »



Figure 3 : Une restanque restaurée grâce à un chantier de jeunes volontaires

Le PLU préconise également un choix d'essences végétales :

« Article 13 - les plantations existantes d'essences locales... doivent être choisies parmi les espèces méditerranéennes économes en consommation d'eau, exceptées les palmiers... les oliviers doivent être conservés dans leur totalité... les oliviers situés sur l'emprise des voies et construction seront transplantés ou remplacés à l'identique... les espèces invasives doivent être évitées (mimosas,...) Les espèces locales seront favorisées... le long des vallons, les essences favorables au maintien des ripisylves devront constituer 80% du couvert végétal (cf relevés siaqueba - maison régionale de l'eau) ».

Dans les parcelles constructible, le PLU indique un ratio de non imperméabilisation ajouté à l'obligation de la gestion des eaux pluviales à la parcelle avec création de bassins de rétention des eaux.

Ce PLU a été élaboré en partenariat avec un bureau d'étude et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA).

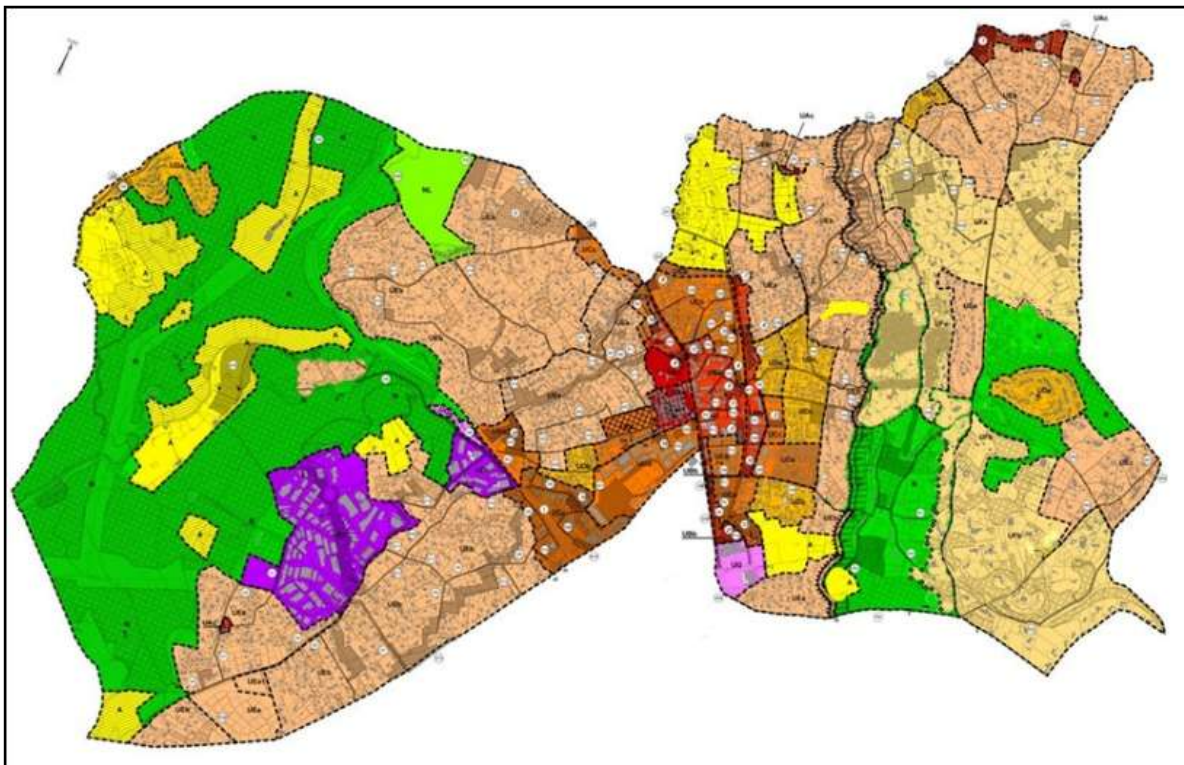


Figure 4 : zonage du PLU, en jaune, les surfaces agricoles

Eaux et assainissement

La régie municipale des eaux, qui existe depuis 1950 (à l'époque le réseau faisait moins d'1km contre près de 200km aujourd'hui), permet d'offrir un service de qualité à moindre coût et une maîtrise complète du mode de fonctionnement.

Elle a notamment mis en place un tarif progressif pour sensibiliser les habitants à l'économie d'eau.

Aujourd'hui, le prix moyen de l'eau à Mouans-Sartoux est de 2,77€/m³ et 0,27€/m³ pour l'eau agricole.

Depuis décembre 2013, la collectivité subventionne les agriculteurs bio pour l'installation de réserve d'eau.

Aussi, 1% du budget de la régie municipale des eaux est consacré à la solidarité sur l'eau dans le monde pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Gestion des espaces verts et naturels (par une dizaine d'agents)

La collectivité est en zéro pesticide sur tous les espaces sauf cimetières (deux cimetières sur la commune) pour lesquels ils sont en train de développer des méthodes alternatives.

Mouans-Sartoux n'utilise plus de plantes annuelles qui ont toutes été remplacées par des vivaces et des plantes arbustives, en privilégiant les espèces méditerranéennes, couplé à une gestion centralisée de l'arrosage pour économiser l'eau



Figure 5 : Le Parc de la Grand'pièce



Figure 6 : Signalétique de sensibilisation au zéro phyto

La forêt de 200 hectares a fait l'objet d'une politique d'acquisition foncière et est aujourd'hui majoritairement composée de parcelles propriétés de la collectivité. L'objectif à terme est d'obtenir son classement en forêt patrimoniale.



Figure 7 : La cour d'une école donnant sur la forêt et non grillagée

Un inventaire citoyen, animé par le CEN PACA, a été engagé depuis février 2011 et permet, grâce à des visites à destination des citoyens ou des scolaires et animés par des naturalistes, d'identifier les espèces faunistiques ou floristiques présentes sur le site. En attendant le bilan officiel qui devrait être édité en fin d'année, la présence de différentes espèces protégées a été confirmée (isoète de Durieu, *Oxygastra Curtisii* et *Coenagrion Mercuriale*). Suite à cet inventaire, de petits périmètres de protection avec des actions de sensibilisation pour l'isoète de Durieu ont été créés. Les élèves ont aussi contribué à l'élaboration d'un parcours botanique.



Figure 8 : Un des panneaux d'interprétation du parcours botanique, présenté par Gilles Pérole

Une gestion pastorale est également mise en place dans la forêt grâce à une mise à disposition des terrains à un berger. Le mimosa est canalisé grâce au broyage et à la replantation de chênes (verts et blancs).

La collectivité a aussi travaillé avec Gilles Clément, notamment pour le remaniement du parc du château.



Figure 9 : Le Préau des enfants conçu par Gilles Clément dans le parc du château pour exposer les projets pédagogiques

Agriculture urbaine, régie agricole et cantines 100% bio

Le nouveau PLU a permis de développer l'agriculture urbaine et périurbaine sur le territoire communal, notamment grâce à l'aide à l'installation d'un maraicher bio, référent de l'AMAP locale, de trois producteurs de fleurs biologiques et d'un projet en cours de finalisation de production d'œufs biologiques. Toutes les nouvelles installations agricoles sur la commune doivent être labellisées biologiques.

La collectivité crée également une dynamique centrée sur l'agriculture et la santé et biodiversité, grâce notamment au travail en partenariat avec réseau Cocagne, les jardins de la vallée de la Siagne (association d'insertion par le maraichage biologique à qui la commune achète des plants), la création de 22 parcelles de jardins familiaux, la création d'une épicerie solidaire qui propose à très bas coût des produits (notamment des fruits et légumes bio) aux familles en difficulté...



Figure 10 : Une des parcelles des Jardins familiaux des Canebiers, avec charte obligeant au zéro phyto



Figure 11 : Prairie et hôtels à insectes dans les jardins familiaux des Canebiers

En 2010, la ville crée une régie agricole et embauche le premier agriculteur en mars 2011. La régie agricole de la ville cultive pour le moment 4 hectares de terres pour du maraîchage biologique (depuis 2012), également avec des chantiers d'insertion. Cette production permet notamment de fournir les cantines. En 2013, 70% des besoins des cantines scolaires (1200 repas/jour) ont été couverts, avec un prix de reviens moyen de 2,2€/kilo, soit à peine plus cher que les achats à l'extérieur. L'année 2014 permettra une diminution des prix ainsi qu'une augmentation de l'auto-suffisance (80 à 90% des besoins devraient être couverts).



Figure 12 : Le domaine de Haute-Combe, en régie agricole

Aussi, le pari de la commune a été de partir de la sensibilisation des enfants à la santé par l'alimentation et à la biodiversité pour toucher plus facilement les familles. C'est pour cela que depuis 2012, les cantines scolaires sont passées en 100 % bio avec préparation des aliments sur place, tout en réduisant légèrement les coûts.

Ce passage s'est évidemment accompagné de la formation du personnel qui, par exemple, se réunit une fois par an (personnel de cuisine et d'animation ensemble) pour se former à la transformation des nouveaux produits.

Aussi, 76 % des autres produits sont achetés dans la région (PACA et piémont). Pour les marchés, les appels d'offre sont passés de 7 à 20 lots pour permettre à de petits producteurs indépendants de répondre. En 2015, la régie agricole devrait s'adapter pour produire en période estivale (lorsque la demande pour les cantines est plus faible) des produits pour la transformation (conserves...)

Ce changement s'est accompagné d'une lutte contre le gaspillage. La commune a réussi à diminuer de 75 % le gaspillage alimentaire dans les cantines en effectuant une pesée des

poubelles par plat (entrée, plat et dessert) tous les jours depuis 2010 afin d'ajuster les quantités préparées. Les produits sont aussi présentés aux enfants dans différentes proportions : deux rations différentes pour l'entrée, plat à la demande avec des exemples de ration et fruit du dessert servi par quartier, en salle.



Figure 13 : Un des panneaux d'expression mis à disposition des scolaires dans la ville

En parallèle, chaque école possède son jardin écologique à compostage où sont cultivés les mêmes produits que ceux consommés à la cantine afin de compléter le travail pédagogique.



Figure 14 :Le jardin pédagogique à compostage de l'une des écoles

Afin d'évaluer l'impact de cette politique auprès des familles, la commune a mis en place un Observatoire de la restauration bio et durable en juin 2013 auprès des parents d'élèves. 179 questionnaires ont été renseignés et indiquent que deux tiers des personnes interrogées déclarent avoir modifié leur comportement alimentaire suite aux actions de sensibilisation de la commune. 9 % des habitants font également partie d'une AMAP.

Enfin, la collectivité souhaite limiter l'implantation des grandes surfaces sur le territoire afin de favoriser les petits commerces de proximité et de limiter les flux automobiles. Ainsi seul Casino (déjà présent) et Botanic (car leur charte, notamment au niveau des pesticides, correspondait à la politique de la municipalité) sont présents à Mouans-Sartoux.

Citoyenneté et Sensibilisation

Chaque année, Mouans-Sartoux organise un festival du livre avec des débats, rencontres, projections dans le cinéma géré en délégation de service public... Il réunit plus de 50 000 visiteurs. Différents penseurs sont invités et leur témoignages sont retranscrits sous forme de petits livres (en partenariat avec Télérama et le conseil régional de PACA) distribués gratuitement aux habitants, dans les CDI des établissements scolaires, à tous les nouveaux mariés et aux abonnés Télérama de la région PACA. Par exemple, en 2013, Mouans-Sartoux avait accueilli Pierre Rhabi, Gilles Clément et l'association Kokopelli.

Chaque année a également lieu la fête du miel qui permet une sensibilisation plus générale à l'agriculture urbaine, la pollinisation, le zéro pesticides, etc.

La commune édite également chaque année une revue municipale annuelle sous une forme plus proche du livre avec un thème différent chaque année (exemple, en 2010 sur le développement durable, la revue intitulée « Agir rend heureux »).

La commune participe aussi à des évènements nationaux comme le Jour de la nuit, complétée avec d'autres soirées d'observation d'étoile et l'arrêt de l'éclairage sur une partie de la voirie.

Enfin, la commune souhaite partager son expérience, notamment sur la cantine bio et la régie agricole avec d'autres collectivités et collabore notamment avec l'INRA Avignon et les universités de Madrid, Pau et Nantes pour des journées de formation et un projet de modélisation.



Figure 15 : Les jardins du musée international de la parfumerie, situés à Mouans-Sartoux et gérés par la CA du Pays de Grasse



Figure 16 : Quelques produits issus du domaine de Haute-Combe, régie agricole